



La lettre des Certifiés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

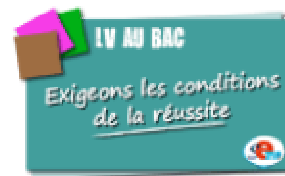
Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Christine MOINE-UIBER	LPO Hôtelier Tourisme Gascogne à TALENCE Responsable académique 2nd degré
Evelyne FAUGEROLLE	Collège Les Lesques à LEPARRE Elue à la CAPA des certifiés
Patricia ESCAPIL	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés
Laurence NAUMOT	LG René Cassin à BAYONNE Elue à la CAPA des certifiés
Vincent FAUVEL	Collège Anatole France à CADILLAC Elu à la CAPA des certifiés
Evelyne BRUN	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Elue à la CAPN des Certifiés
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°9
29 avril 2013



Langues Vivantes au Bac : exigeons les conditions de la réussite

Pour la première fois cette année, l'expression orale et la compréhension orale sont évaluées pour le baccalauréat dans toutes les séries pendant l'année scolaire. Le SE-Unsa avait alerté le ministère dès le mois de Novembre¹ sur les conditions de mise en œuvre de cette réforme. Force est, aujourd'hui, de constater que le déroulement de ces épreuves a posé de nombreux problèmes. La charge de travail des enseignants a été considérablement accrue et les conditions de passation pour les élèves n'ont pas toujours été satisfaisantes.



Le SE-Unsa lance une pétition destinée à obtenir que ces évaluations se déroulent désormais dans de meilleures conditions.

Lire la suite et signer la pétition : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article5587>

Nouveaux programmes d'Histoire-Géo de 3^{ème} et Terminale

Ces nouveaux programmes associés aux nouvelles modalités d'examens posent de sérieuses difficultés. Comme l'an passé en première, les collègues ont beaucoup de mal à réaliser la totalité du programme. Il reste bien peu d'heures de cours d'ici la fin de l'année scolaire.

Aussi nous demandons des allègements, indispensables pour permettre aux enseignants d'assurer leur mission et aux élèves de préparer leur examen dans de bonnes conditions.

Signez la pétition intersyndicale : <http://histoiregeo-urgence-allegements.net/>
N'oubliez pas d'ajouter SE-UNSA dans la case informations complémentaires (profession - localité).

Mutations intra-académiques



Les barèmes des voeux seront affichés du **vendredi 10 mai au mercredi 15 mai - via SIAM** ; si vous constatez une erreur, faites par écrit une demande de modification du barème. Attention les groupes de travail sur la vérification des barèmes se réunissent les 16 et 17 mai. Dans le seul cas où le barème des candidats aurait été rectifié à l'issue des groupes de travail, les candidats pourront en demander une ultime correction jusqu'au 18 mai.

Les FPMA se tiendront du 18 juin au 21 juin 2013.

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes rentrée scolaire 2013-2014

Publics concernés : fonctionnaires titulaires de l'Education Nationale - BO n° 17 du 25 avril 2013.

Date limite d'envoi aux bureaux DGRH B2-1 et DGRH B2-14 fixée au **16 mai 2013**.

- Affectation à Wallis et Futuna des personnels enseignants du 2nd degré, d'éducation et d'orientation. Rentrée de février 2014.

Saisie des candidatures du jeudi 23 mai 2013 à 12 h au jeudi 6 juin 2013 à 12 h. BO n° 17 du 25 avril 2013.

- Mise à disposition de la Nouvelle Calédonie des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation. Rentrée de février 2014. BO n° 17 du 25 avril 2013.

Dépôt des candidatures entre le jeudi 23 mai à 12 h et le jeudi 6 juin 2013 à 12 h.



Négociations sur la revalorisation des carrières : c'est parti !

Le ministère de l'Éducation nationale vient de présenter à l'UNSA-Éducation un projet de protocole fixant le cadre des négociations qui s'ouvrent sur les mesures catégorielles, et notamment celles qui vont concerner les enseignants dès 2013. **Pour le SE-Unsa, il met enfin en perspective les éléments d'une revalorisation attendue par tous les personnels.**

Ce document (<http://www.se-unsa.org/IMG/pdf/protocole.pdf>) fixe trois grands axes :

- **Rapprochement des niveaux de rémunération et des perspectives de carrière des différents corps d'enseignants et d'éducation.** Cela passe par la création d'une indemnité de suivi des élèves dans les écoles et la convergence du ratio d'accès à la hors-classe des PE et CPE avec celui des corps enseignants du second degré. Ces dispositions prendront effet dès cette année.
- **Mise à plat de la situation des enseignants contractuels** avec, notamment, la nécessaire harmonisation de pratiques académiques bien trop diverses.
- **Valorisation des parcours professionnels de tous les enseignants et CPE** qui s'inscrira dans une négociation plus longue et devra tracer les fondements d'une revalorisation pour tous.

Pour le SE-Unsa, ces mesures catégorielles sont le pendant indispensable à la loi sur la refondation de l'École. Ce protocole constitue un signal politique fort de prise en considération de l'incontournable revalorisation du métier d'enseignant, et cela malgré un contexte économique difficile. Il ouvre des négociations sur les demandes portées par le SE-Unsa depuis de nombreuses années comme l'ISOE pour les PE, l'égal accès à la hors-classe de tous les enseignants et CPE, ainsi que de nouvelles perspectives pour tous.

Le SE-Unsa s'engagera pleinement dans ces discussions pour y conquérir des avancées légitimes pour les personnels, à la fois sur des mesures immédiates et d'autres qui s'inscriront dans une programmation pluriannuelle.

Télécharger le flyer de décryptage : http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/flyernego_qe.pdf

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>